



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>100300</b>	De <b>M. Gilbert Le Bris</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Finistère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Numérique et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Culture
<b>Rubrique</b> >audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse</b> >télévision numérique terrestre	<b>Analyse</b> > passage en haute définition. conséquences.
Question publiée au JO le : <b>01/11/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du numérique et de l'innovation sur un problème récurrent et non résolu de réception de télévision sur le littoral du sud-Finistère. Ces difficultés se sont aggravées depuis l'arrivée de la haute définition notamment concernant les chaînes du service public ainsi que la 1ere chaîne. La seule réponse reçue par les propriétaires concernés est la possibilité d'opter pour un mode de réception alternatif à l'antenne râteau. Une aide financière existait d'ailleurs jusque début octobre 2016 mais elle ne concernait que les résidences principales et non les propriétaires de résidences secondaires nombreux dans ces territoires touristiques. Il lui demande de lui indiquer si un bilan de la réalité géographique et quantitative a été réalisé depuis le passage en haute définition, si un élargissement des publics ciblés est prévu pour les aides accordées et enfin si, face à l'attente légitime de tous les citoyens en matière d'accès à un service pour lequel ils s'acquittent d'une redevance, des solutions pérennes sont envisagées à court terme pour remédier à ces problèmes de non réception de télévision.